

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002061

OBJET :

**Marché n°202122 –
Acquisition de deux
véhicules légers neufs type
SUV : attribution du marché à
la Société ABCIS BITERROIS
By Autosphère pour un
montant de 37 418,72 € HT +
frais d'immatriculation d'un
montant de 73,52 € net**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé un accord cadre sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de deux véhicules légers neufs de type SUV (Sport Utility Vehicle) ;

A l'issue de celle-ci et après avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 20 mai 2021.

Réf. : ED/PN (Marchés publics)
Rubrique dématérialisée : 1.1. Marchés
publics »

DÉCIDE

- **Article 1** : De passer un accord cadre pour l'acquisition de deux véhicules légers neufs de type SUV avec la société ABCIS BITERROIS By Autosphère, domiciliée 28 Avenue de la Voie Domitienne – BP 605 – 34535 BEZIERS, pour un montant de 37 418.72 € HT auquel s'ajouteront les frais d'immatriculation d'un montant de 726,52 € net pour deux véhicules 2008 ALLURE BUSINESS 130 HDi.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 25 mai 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210525-C00206110-AR